

# INFORMATIONS PRATIQUES

## **HORAIRES SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Le secrétariat est ouvert au public :

- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h
- vendredi de 14h à 16h

Tél : 04.77.64.31.04

Mail : mairie@saintbonnetdesquarts.fr

## **HORAIRES BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est ouverte au public le samedi de 9h à 12h et le mardi de 16h30 à 19h.

## **HORAIRES DECHÈTERIE**

La déchèterie Intercommunale, située au lieu-dit « La Gare » sur la commune de La Pacaudière, est ouverte aux particuliers du lundi au vendredi de 10h à 17h non stop et le samedi de 9h à 18h avec présentation du badge pour l'accès.

Pour tout renseignement :

Numéro vert : 0 800 17 34 50 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

## **DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

- Carte nationale d'identité ou passeport :

S'adresser à la mairie de Renaison, du lundi au vendredi en téléphonant à la mairie au 04 77 64 40 22.

Une pré-demande peut être complétée en ligne sur <https://ants.gouv.fr>.

Munissez-vous d'une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, votre ancienne carte d'identité, un justificatif de domicile récent, une photo.

Pour les passeports, 86 € vous seront demandés en timbres fiscaux

- Inscription sur les listes électorales :

Si vous avez atteint l'âge de 18 ans ou si vous avez emménagé dans la commune au cours de l'année, présentez-vous en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

- Recensement militaire :

Dès 16 ans les jeunes doivent obligatoirement se présenter en mairie avec le livret de famille ou leur carte nationale d'identité pour se faire inscrire sur les listes de recensement militaire. Une attestation leur sera remise, indispensable à toute inscription pour un examen.

- PACS :

Les PACS sont enregistrés en mairie. Prendre rendez-vous pour la constitution du dossier et la date de célébration.

- MARIAGE :

Un dossier comportant toutes les indications nécessaires et pièces à fournir vous sera remis en mairie. Le dossier complet doit être déposé un mois avant le mariage.